Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_13-DE

ville de LA RICHE

République Française

VILLE DE LA RICHE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 mai 2026

Extrait du registre des délibérations

OooOooO

Le 6 mai 2026, à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 30 avril 2026, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Sébastien CLÉMENT, Maire.

Étaient présents à l'appel nominal :

Sébastien CLÉMENT, Armelle AUDIN, Zohra KHANE, Jacques-Yves CAMPION, Caroline TRAVERS, METIVIER, François JOURDRAN, Dominique FOUCRE, Georges DRUMONT, Cécile MONTOT, Madjid REHANE, Fatima TOUMI, Yann VASSELIN, Zakaria BECHIKH, Alain RIOUX, Myriam VOISIN, Anna DELLA-ROSA, Françoise GORON, Peggy GRATELLE, Vincent CORVOISIER, Sabine PINGAUD, Naïma DERRADJI, Bastien LAUNAY, Dimitri MESNIERES, Margaux MULLER, Adrien PAULZAC, Victor ROLLAND, et Nicolas ROUILLER.

Conformément à l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

- Sébastien CASSIER, Xavier DE MAILLARD et Vladimir RICHARDEAU étaient excusés et ont donné respectivement pouvoir à Caroline TRAVERS, Armelle AUDIN et Bastien LAUNAY ;
- François LEGROS et Adel DRIDI étaient excusés et non représentés.

Ont été désignés secrétaires de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Sabine PINGAUD et Dimitri MESNIERES à l'unanimité.

OooOooO

N°DEL-CM-20260506-13 – APPROBATION DE LA LISTE DE PROPOSITION DE COMMISSAIRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Nombre de conseillers en exercice	**33**
Présents	**28**
Absent(e)s représenté(e)s	**03**
Absent(e)s non représenté(e)s	**02**
Ne prenant pas part au vote	**00**
Votants	**31**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_13-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il est institué dans les communes de 2 000 habitants et plus une Commission communale des impôts directs (CCID).

Cette commission joue un rôle consultatif important dans les travaux relatifs à la détermination des bases des impôts directs locaux. Elle est notamment appelée à émettre un avis sur les évaluations foncières et les modifications des bases d'imposition établies par l'administration fiscale.

La Commission communale des impôts directs est présidée par le Maire ou l'adjoint délégué. Elle comprend, outre son président, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal doit établir cette liste en nombre double, soit seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants, parmi des contribuables remplissant les conditions légales, notamment en matière de nationalité, de jouissance des droits civils, d'inscription aux rôles des impositions directes locales et de connaissance suffisante des circonstances locales.

Il appartient donc au Conseil municipal de dresser la liste des contribuables proposés afin de permettre au directeur départemental des finances publiques de procéder à la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_13-DE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;
Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 ;
Vu la délibération n°DEL-CM-20260606-09 du Conseil municipal en date du 6 mai 2026 approuvant le vote des nominations à main levée ;
Vu la liste de commissaires proposée ;
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

- **dresse** la liste de présentation de trente-deux (32) contribuables parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques procédera à la désignation des huit (8) commissaires titulaires et des huit (8) commissaires suppléants appelés à siéger au sein de la Commission communale des impôts directs :

Jean-Philippe	ARTAULT	Richard	PLANTUREUX
Jean-Claude	AUCLAIR	Alain	RIOUX
Abdelmadjid	CHELGHAF	Gilles	ROUX
Jean-Louis	DEWAELE	Claudie	ROZAS
Frédéric	DOMINGO	Jean-Pierre	SAVARY
Dominique	FOUCRE	Christian	SEISEN
Françoise	GORON	Patrick	SOTTEJEAU
Claudine	HAMON	Sophie	SOUVENT
Zohra	KHANE	Franck	TABESSE
Daniel	LANGE	Nathalie	TOURET
Patrice	LATAPIE	Muriel	ROLLAND
François	LEGROS	Marie-Françoise	JACOUD
Jean Michel	MAILLARD	Flore	FREBOT
Alain	MICHEL	Laurent	JEGOUX
Cécile	MONTOT	Sylvie	GUILGUÉ
Toni	MORAIS	Marielle	ZEITOUN

- **autorise** Monsieur le Maire à transmettre ladite liste au directeur départemental des finances publiques et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

OooOooO

Fait et délibéré à La Riche le 06/05/2026
Publié électroniquement le

Les Secrétaires de séance **Le Maire**

MAIRIE de LA RICHE (Indre-et-Loire)

Sabine PINGAUD **Dimitri MESNIERES** **Sébastien CLÉMENT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS CEDEX 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260506-DEL_20260506_13-DE